

Bodo : Formation des pasteurs des 2 Kouh à la discipline ecclésiastique
Durant trois jours, les responsables religieux de la région des deux Kouh se sont rassemblés à l'ACT N°1 de Bodo pour un séminaire de formation essentiel. L'objectif central des discussions était le rétablissement d'une discipline équitable et conforme aux Écritures au sein des assemblées chrétiennes.

Dès l'ouverture des travaux, les organisateurs ont précisé l'orientation de cette rencontre. Il ne s'agissait pas d'un enseignement théorique, mais d'un cadre d'échange et de partage : « Notre rôle n'est pas de vous instruire de manière académique sur la Parole de Dieu, mais d'agir en tant que facilitateurs », ont-ils souligné. L'ambition est de soutenir les serviteurs de Dieu dans leur vocation de « gardiens » et de « soldats du Christ ».

En rappelant la procédure biblique, le séminaire a insisté sur la responsabilité du diri-



geant face à l'égarement des croyants. S'appuyant sur l'Évangile selon Matthieu 18 : 15-18, les formateurs ont rappelé que le silence face au

désobéissance à la loi divine. La discipline ne doit pas être vue comme une sanction arbitraire, mais comme une

tion : L'approche individuelle : Pour gagner l'âme à Christ Afin de préserver le bon fonctionnement de la communauté, un temps fort de la formation a été consacré à un débat franc sur les dérives actuelles. Un constat courageux a été établi : l'application de la discipline souffre trop souvent d'une « double mesure ».

« De nombreux responsables religieux imposent des mesures disciplinaires aux plus démunis, tandis que les

membres influents financièrement bénéficient d'une impunité totale », a regretté l'un des formateurs.

Cette inégalité manifeste a été fermement condamnée. Pour les facilitateurs, traiter différemment les fidèles en fonction de leur situation financière représente un outrage à l'Évangile. Le message final a été sans ambiguïté : pour que l'Église soit crédible et que Dieu soit honoré, la discipline doit être appliquée de manière égale pour tous, sans distinction de statut social. Ce séminaire de trois jours à Bodo a constitué une note d'espoir et un appel à la réforme intérieure. Les pasteurs des deux Kouh repartent avec une mission claire : replacer l'équité au cœur de la gestion des conflits, afin de mieux servir la cause du Christ.■

Dingambé Djimadour Hyacinthe



geant face à l'égarement des péché constitue une forme de démarche visant la restaura-

REPUBLIQUE DU TCHAD
ETUDE NOTARIALE
MAITRE EMMANUEL N. NDEMKERI
Notaire-Ressort de la Cour d'Appel de N'Djamena
Avenue Charles de Gaulle, non loin de la Direction Générale de UBA
BP : Tel.n: + (235) 66 34 34 29/66 30 52 74
Email : emmanuelnotaire@yahoo.fr
Compte bancaire N°32100046969 ECOBANK S.A NIF : 9033649Y

Annnonce légale

YONGLI CONSTRUCTION TCHAD
Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 1.000.000 F CFA
Siège social : N'DJAMENA, Avenue MAHAMAT SOUMAILA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **EMMANUEL N. N'DEMKERI**, notaire soussigné, le 12 mars 2026 et enregistré à N'DJAMENA, le 20 janvier 2026, sous le numéro VOL ACC4 FOLIO 169 n° 0435, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet :

- La réalisation de tous travaux de bâtiment et de génie civil ;
- La construction, la réhabilitation et l'entretien de routes, de ponts et d'infrastructures publiques ;
- La location de matériels et d'engins de chantier ;
- L'importation et l'exportation : L'importation et l'exportation de marchandises, l'importation et l'exportation de technologies, les activités connexes liées aux opérations d'import-export, les activités commerciales liées au commerce international ; les activités annexes pouvant être exercées à titre complémentaire ;
- Le transport routier national et international de marchandises.

Dénomination sociale : YONGLI CONSTRUCTION TCHAD SARL

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;

Siège social : N'DJAMENA.

Capital social : UN MILLION (1.000.000) F CFA, divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille (10.000) F CFA chacune, entièrement souscrites et libérées. **Gérance :** Monsieur **GUO JIANCHENG**, de nationalité chinoise est nommé en qualité de premier Gérant de la société pour une durée d'un (1) an.

Dépôt au greffe : Les pièces constitutives ont été déposées au greffe du Tribunal de Commerce de N'DJAMENA, sous le numéro de registre d'arrivée n° **TD-NDJ-01-2026-B-00218** à la date du 05/02/2026.

Immatriculation : La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de N'DJAMENA, sous le RCCM n° **TD-NDJ-01-2026-B13-00122** à la date du 05/02/2026.

Pour avis et mention
Me EMMANUEL N. N'DEMKERI, Notaire



L'Opinion

Informez et être informé sont une obligation

Récépissé de Déclaration de Parution N°: **167/PR/MJGS/2010** / Siège: qrtier Chagoua/Dembé, au Sud de l'Eglise 12 /

Tél.: (+235) **66 35 98 19 / 62 04 67 07.** / E-mail: **lopinionjournal@gmail.com** Compte Bank: UBA 70101100749 / ECOBANK 32100053255

Fondateur: **MOUNYANGUE MORBAYE Aristide N° 406** du **lundi 16 mars 2026**

Prix: **500F Cfa**

POLITIQUE

Au Tchad, la Constitution face aux défis de la répression politique ?

Alors que la Loi fondamentale adoptée le 29 décembre 2023 reconnaît explicitement le droit à l'opposition, les récents développements concernant le Groupe de Concertation des Acteurs Politiques (GCAP) soulèvent des interrogations quant à la réalité de l'État de droit dans le pays.

Le paradoxe constitutionnel

L'article 32 de la nouvelle Constitution tchadienne est pourtant clair : « La Constitution garantit le droit de l'opposition démocratique. La loi fixe le statut de l'opposition démocratique. » Sur le plan formel, le Tchad affirme ainsi son adhésion au pluralisme. Cependant, pour les représentants de l'opposition, la mise en œuvre effective de ces principes s'apparente à un parcours semé d'embûches.

L'incident de l'hôtel Zenabel : une

L'Enseignement Supérieur tchadien entre dans une nouvelle phase avec l'installation officielle du Dr Annour Djida à la direction du Centre Secondaire des Œuvres Universitaires (CSOU) de N'Djamena

Un chapitre inédit s'ouvre pour les services universitaires dans la capitale. La cérémonie d'intronisation du Directeur du CSOU de N'Djamena, le Dr Annour Djida, ainsi que de ses chefs de service, s'est tenue ce mercredi 4 mars 2026. Cet événement constitue une étape majeure dans le processus de décentralisation des services sociaux destinés aux étudiants.

Par l'intermédiaire du Pr Mahamat Barka, les autorités universitaires ont tenu à souligner que cette installation ne se réduit pas à une simple formalité administrative. Elle représente l'aboutissement d'une réforme structurelle initiée par le décret du 4 juillet 2025, dont l'objectif est de rapprocher l'administration des préoccupations étudiantes.

Dans son discours, le Recteur a rappelé que N'Djamena, qui regroupe à elle seule la moitié de la population estudiantine nationale, nécessitait une structure dédiée. « L'État a reconnu que l'épanouisse-



liberté de réunion compromise ?

Le 28 février 2026, l'hôtel Zenabel a été le lieu d'un événement illustrant le climat politique actuel. Le GCAP, après trois mois de silence contraint par un contexte sécuritaire tendu, tentait d'organiser une réunion. L'intervention vigoureuse des forces de l'ordre pour évacuer la salle, ainsi que l'expulsion des journalistes présents, suscitent de sérieuses interrogations.

L'entrave à la liberté de réunion : comment justifier l'interruption d'une assemblée pacifique si la Constitution en est la garante ? Aucune explication officielle n'a été fournie concernant cette interruption forcée.

Lorsque les institutions chargées de protéger les principes républicains sont perçues comme celles qui les violent, c'est la crédibilité même de l'appareil étatique qui est remise en cause. Si l'opposition ne peut ni

s'exprimer librement ni se réunir, l'institution de son statut devient une formalité dépourvue de substance.

À quoi servent les lois si elles ne s'appliquent pas à ceux qui les édictent ? Le respect de la Constitution n'est pas une simple option ; il constitue le fondement essentiel de la République. ■

Wambadang Gontran



ment académique est indissociable des conditions de vie », a-t-il déclaré, en exhortant les nouveaux responsables à incarner des « gestionnaires de proximité ». Les défis en matière de logement, de restauration, de sport et de santé sont considérables pour cette équipe, qui devra désormais démontrer l'efficacité de cette décentralisation.

Les orientations du Dr Annour Djida

Le nouveau Directeur, le Dr Annour Djida, a exprimé un « profond sentiment d'honneur et de

Les sanctions européennes ont permis de restructurer l'économie russe. La transcription de l'émission à la radio Sputnik Afrique

Le 23 février 2026, le ministère français des Affaires étrangères annonce que les sanctions adoptées contre la Russie font plus de mal à la Russie qu'à l'Europe, puisque les exportations russes d'hydrocarbures auraient été divisées par deux depuis 2022.

Karine Bechet : Le ministère français des Affaires étrangères affirme que les sanctions adoptées contre la Russie sont efficaces. Pourtant, l'économie russe n'est pas tombée, comme cela était attendu, l'industrie se développe et pas uniquement dans le domaine militaire, sans même parler de l'agriculture et de l'élevage qui se développe. Oleg Nesterenko, quel fut l'impact, finalement bénéfique, des sanctions européennes sur l'économie russe ?

Oleg Nesterenko : Bonjour, en parlant des sanctions, il est important de rappeler que toute sanction qui cible un État en dehors de celles qui sont émises par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU constitue une violation du droit international. Nous ne parlons pas ici des règles fantaisistes que personne n'a jamais vues et dont la classe politique occidentale parle depuis des années, en discontinu, en prétendant que la Russie les viole, mais des lois établies. Et si l'Occident souhaite parler de vraies règles, celles qui sont écrites, signées et ratifiées par les États membres, il devrait en premier lieu se pencher sur celles de l'Organisation Mondiale du Commerce, établie en 1995, dont l'introduction des moindres sanctions commerciales entre les membres de l'OMC représente une grave violation du règlement de l'Organisation. Ainsi, dans les domaines où des règles écrites existent, et non pas celles qui résident exclusivement dans l'imagination des « élites » occidentales,

ce n'est certainement pas Moscou qui les transgresse.

Quant à la déclaration du ministère des Affaires étrangères français sur l'efficacité des sanctions, elle fut certainement émise dans l'espoir que les masses embrigadées oublieraient les propos d'un autre ministère – celui de l'Économie, en la personne de son ministre, Monsieur Bruno Le Maire, qui a prononcé un discours magistral déjà en mars 2022, dans lequel il disait que « Nos sanctions économiques et financières sont d'une efficacité redoutable. Nous allons provoquer l'effondrement de l'économie russe ! ». Cette déclaration prédisait l'effondrement de l'économie russe dans les mois qui suivirent. Quatre années de déclarations similaires ont suivi, plus de 31 500 sanctions introduites à ce jour contre la Russie - l'économie russe est toujours parfaitement debout.

Certes, les sanctions émises contre un État ne peuvent que nuire au fonctionnement normal de son économie – cela va de soi. Cela étant, malgré une importante nuisance, l'économie russe a démontré une capacité d'adaptation absolument inattendue par les auteurs des sanctions. Le principal impact des sanctions sur l'économie russe et ses acteurs réside dans la prise de conscience que, d'une part, il ne faut jamais faire confiance au monde occidental et, d'autre part, qu'il faut développer l'autosuffisance.

Il s'est avéré factuel que c'est devenu dangereux de travailler avec les entre-

prises occidentales au risque de connaître de graves problèmes à cause des chantage économiques et commerciaux qui peuvent être orchestrés à tout moment par le pouvoir transatlantique, qui détruit par la même occasion la réputation des acteurs économiques occidentaux qui, par le passé, ont été considérés comme fiables. La Russie tire les conclusions et prend ses dispositions. Depuis 2022, elle a donc enclenché le processus de substitution du matériel occidental, dorénavant considéré en tant qu'actif « toxique ».

Sur le plan macroéconomique, la situation de la Russie ne peut qu'être enviable par ses adversaires. La dette publique de la Russie en 2025 est d'environ 17 % du PIB contre 117 % en France. Aujourd'hui, la Russie a la plus faible dette publique par habitant, qui est seulement d'environ 2 000 USD/habitant, contre environ 50 000 USD/hab. en France et plus de 100 000 USD aux États-Unis. Le taux de chômage en Russie est d'environ 2 % - le plus faible parmi les pays du G20.

Concernant l'économie russe d'aujourd'hui, il faut retenir 2 principales choses : 1) En parlant des difficultés dans divers secteurs d'activités, elles sont dues surtout aux éléments de la politique économique interne et non pas aux sanctions occidentales. Notamment, à la politique assez controversée de la banque centrale russe – mais c'est un thème d'une autre discussion.

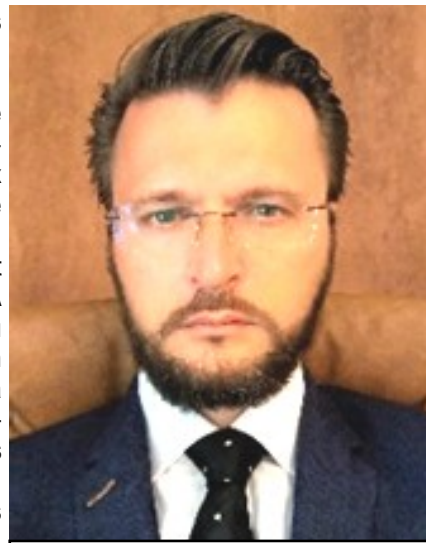
2) Du point de vue straté-

gique, les problèmes économiques de la Russie sont conjoncturels et ceux des pays de l'Occident collectif sont structurels. À la sortie du conflit en Ukraine, la Russie récupérera très rapidement les éléments perdus, sans parler de tous ceux qu'elle a

acquis et développés entre temps, tandis que les pays de l'UE ne récupéreront que très peu de positions importantes perdues dans les dernières années.

Karine Bechet : Oleg Nesterenko, comment a évolué le coût de l'électricité et du gaz en France depuis 2014, avec le début de l'adoption de sanctions massives contre la Russie ? Y a-t-il eu une dégradation notable depuis 2022 et l'inflation des sanctions ? Cela a-t-il un impact aussi sur les entreprises, en plus des particuliers ?

Oleg Nesterenko : Là, je ne dispose pas de chiffres précis sur l'évolution des prix des énergies sur les 12 dernières années. Cela étant, il est clair que le



Par **Oleg Nesterenko**
Président du CCIE (www.c-cie.eu)

problème énergétique ne fait que s'accroître. Avant 2022, ce problème n'était nullement dû aux soucis d'approvisionnement depuis la Russie. La rupture des relations économiques avec la Russie et donc de l'accès à l'énergie à un tarif permettant à l'industrie européenne de rester compétitive, n'a fait qu'accroître l'enfoncement dans cette impasse.

L'Europe, qui depuis le début-milieu du 19ème siècle était le synonyme de l'industrie, bientôt elle ne le sera plus. En France, il y a qu'une trentaine de grandes entreprises industrielles qui représentent environ les 2/3 de la consommation de l'énergie industrielle. Étant déjà très cernées par la concurrence internationale, les moindres

L'Opinion

Fondateur : **MOUNYANGUE MORBAYE Aristide**

Directrice de Publication : **Dorcas MADALLAH**

Rédacteur en Chef : **Désiré Opportun**

Maquette & Mise en page :

Cabinet ENAD-Formation, Tél. (+235) 62 04 67 07

Reporters : **Yonalna Djmtangué, Walakna Fils, Dossirang Beudjine, Ouloumgaye Semkadi, Keumaye Temandang Gontran, Emelie Oussoumal, Ngonmba Gloria.**

Tirage : 3 000 exemplaires.

Imprimerie : **Cabinet ENAD-Formation**

variations du coût des énergies vers le haut nuisent gravement à leur compétitivité face à la concurrence, principalement américaine et chinoise, bénéficiant de l'accès aux énergies à des coûts largement inférieurs.

Depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, l'industrie manufacturière est en baisse, la fabrication des biens d'équipement est en baisse, l'ensemble de la production industrielle est en baisse. La production du matériel de transport s'est littéralement effondrée.

Karine Bechet : Le ministère des Affaires étrangères français affirme, comme dans un sursaut d'humanisme, que ces sanctions anti-russes n'impactent pas la population. Oleg Nesterenko, la Russie n'est pas seul pays sous sanctions. On peut penser à Cuba, au Venezuela ou à l'Iran. Les sanctions sont dans ces pays adoptées pour faire pression sur la population et conduire à un soulèvement populaire. Le but serait différent face à la Russie ou est-ce de l'hypocrisie ?

Oleg Nesterenko : Comme vous l'avez mentionné, les autorités françaises affirment que les sanctions visent surtout les responsables et les oligarchies russes et n'ont pas d'impact sur la population, puisque, par exemple, les produits essentiels, dont l'alimentaire et l'agriculture, ne sont pas visés. C'est un mensonge.

Je peux vous donner un exemple parmi tant d'autres : Dès le début de la longue série des paquets de sanctions, l'Occident collectif a fait interdire l'exportation vers la Russie des machines agricoles et pièces détachées.

Il faut comprendre que

n'importe quel pays au monde a toujours une tendance naturelle, non pas d'investir dans la nouvelle production, mais d'importer les biens et services quand ils existent déjà ailleurs et sont proposés avec un bon rapport qualité/prix. La logique est simple : pour quoi créer de nouveaux segments sur le sol natio-

dentaux achetés a été instaurée. L'année 2022 arrive et l'Occident collectif bloque la vente vers la Russie non seulement de nouvelles machines agricoles, mais également des pièces de rechange nécessaires à la réparation des appareils déjà vendus. Ainsi, l'objectif direct du blocage est la

ba, le Venezuela et l'Iran, dont les sanctions contre ces pays sont prises pour faire pression sur la population et conduire à un soulèvement populaire. Bien évidemment, le but face à la Russie est identique.

Concernant les sanctions en général, peu importe

en soi un acte de belligérance, l'UE finance directement le conflit en Ukraine et entend utiliser les actifs russes à cet effet. Oleg Nesterenko, il semble quand même difficile d'affirmer que l'Europe soit neutre dans ce conflit, vous ne trouvez pas ? Pourquoi les pays européens ont-ils tant besoin de ce mythe ?

Oleg Nesterenko : L'affirmer, c'est facile. C'est établir un rapport fiable entre les affirmations et la réalité, c'est ça qui est difficile. Cela étant, ce mythe est vital vis-à-vis de l'électorat européen.

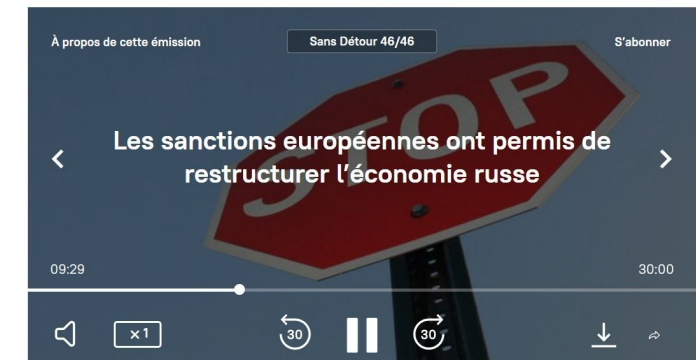
Car s'il s'avère que les pays européens sont belligérants dans le conflit en Ukraine et, surtout, si la Russie prend la décision de les reconnaître officiellement en tant que tels – ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui – cela ouvre le droit légal et immédiat à la Russie de frapper militairement le territoire de l'UE.

Or, la vie sur le vieux continent prendra fin. Il est donc vital pour les gouvernements européens de parler sans cesse de leur neutralité et de marcher sur le bord de ce précipice sans jamais faire le pas qui pourrait être considéré par Moscou comme un pas de trop.■

SPUTNIK Afrique

Les sanctions européennes ont permis de restructurer l'économie russe

15:47 04.03.2026



nal et investir massivement dans leur développement à partir de zéro, alors que cela existe déjà ailleurs, que la concurrence internationale est forte, et qu'on peut investir plutôt dans le développement supplémentaire des domaines où nous sommes déjà présents, afin d'y renforcer davantage nos positions ?

Et c'est une logique normale, à la condition que nous vivions dans un monde parfait dans lequel tous ses acteurs respectent leurs engagements signés et tiennent au modèle de relations saines. Sauf que nous ne vivons pas dans un monde parfait, mais dans celui des rapports de forces, des dominants et des dominés.

Pendant les trois dernières décennies, la Russie a été un grand acheteur de machines et d'équipements agricoles de fabrication occidentale. Ainsi, une réelle dépendance vis-à-vis des pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement des appareils occi-

mise hors service maximale des machines et du matériel agricole vendus à la Russie et, ainsi, la diminution maximale des récoltes russes avec l'espoir de conséquences alimentaires néfastes. Aucune autre raison de cette initiative n'existe ; les propos des autorités françaises affirmant que les secteurs de l'alimentaire et de l'agriculture russes ne sont pas visés sont un mensonge.

Vous avez mentionné Cu-

responsabilité ». Après avoir remercié le Ministre d'État, le Dr Tom Erdimi, pour la confiance accordée, il a présenté sa feuille de route, articulée autour de trois principes fondamentaux : l'écoute, la transparence et la collaboration.

En se fondant sur l'Arrêté n°008 du 7 janvier 2026, le Dr Djida a précisé les attributions de sa fonction, qui incluent notamment : La coordination et la gestion des activités du centre ; L'ordonnement budgétaire et la signature des contrats de prestation et La présentation de compte-rendu trimestriels et annuels au Directeur Général du CNOU.

Une gestion de proximité

La hiérarchie a transmis un message explicite : l'efficacité ne se mesurera pas au temps passé dans les bureaux, mais à l'amélioration tangible de la vie quotidienne sur les campus. Le Pr a insisté avec fermeté sur ce point, soulignant que la réussite du CSOU s'évaluera « au réfectoire, dans les cités universitaires et sur les terrains de sport ».

La cérémonie s'est conclue sur une note optimiste, le Dr Annour Djida lançant un appel à la mobilisation de l'ensemble du personnel administratif et des partenaires, afin de relever les défis de cette transition historique pour l'Université de N'Djamena. ■ **Wambadag Gontran**